

Ce tarif est exclusivement réservé aux annonceurs de matériel médical

EMPLACEMENT	NOIR/BICHRO	QUADRI
PAGE INTÉRIEURE 1 page	RECTO / VERSO 2 400 € / 2 200 €	RECTO / VERSO 2 900 € / 2 800 €
BANDEAU Horizontal ou vertical - tiers de page Horizontal ou vertical - demi-page	RECTO / VERSO 1 300 € / 1 160 € 1 400 € / 1 300 €	RECTO / VERSO 1 500 € / 1 380 € 1 800 € / 1 640 €
ENCARTS 2 pages entre cahiers 4 pages entre cahiers		3 800 € 4 950 €
PAGES DE COUVERTURE 2 ^e de couverture 3 ^e de couverture 4 ^e de couverture		3 500 € 3 300 € 3 850 €
EMPLACEMENTS PRIVILÉGIÉS Face sommaire, essais produits Premier recto Double page intérieure		3 500 € 3 500 € 4 800 €
PRIME PARTENAIRE	Voir en bas de page*	

SUR COUVERTURE, OPÉRATIONS SPÉCIALES ET ÉDITION ÉLECTRONIQUE : NOUS CONSULTER

REMISES (sur le prix brut hors taxes)

Dégressif sur chiffre d'affaires (CA)

0 > 120 000€	120 000€ > 240 000€	240 000€ > 360 000€
23 %	24 %	25 %

REMISE DIRECTE LABORATOIRES 10 %

* Prime partenaire

Une remise supplémentaire de 5 % sera appliquée dès la première facturation de l'exercice à tout annonceur qui s'engage pour un même titre, sur un nombre de pages insérées équivalent au nombre de parutions annuelles du titre.



Président-Directeur général et Directeur des publications: **Claudie Damour-Terrasson**

Directeur du développement commercial et responsable des unités Oncologie, Transplantation et Éthique médicale:
Sophia Huleux-Netchevitch (01 46 67 62 81)

Directeur des ventes et responsable des unités Cardiovasculaire, Hépatogastroentérologie et ORL :
Chantal Géribi (01 46 67 62 75)

Directeur des unités Rhumatologie, Infectiologie et Pneumologie :
Jennifer Benkemoun-Lévy (01 46 67 62 86)

Directeur des unités Neurologie, Psychiatrie et Gynécologie :
Béatrice Tisserand (01 46 67 63 01),

Directeur des unités Diabétologie, Ophtalmologie et Dermatologie :
Véronique Durrieu (01 46 67 62 60)

Régie publicitaire: Administrateur des ventes: **Valérie Glatin (01 46 67 62 77)**

Assistante: **Isabelle Lhermenault (01 46 67 62 88)**

Directeur du développement numérique: **Thomas Van Gorkum (01 46 67 62 92)**

Chef de projet multimédia: **Rémi Godard (01 46 67 62 78)**



Engagement humanitaire auprès des associations de malades
Un montant équivalent à 1 % des achats d'espace publicitaire dans toutes les revues du groupe Edimark Santé est reversé chaque année à des associations de malades ou à but humanitaire
Ensemble, contribuons à cet indispensable élan de solidarité !

Tarifs publicité en ligne: www.edimark.fr

2010

FORMATS: bannière, carré (GIF ou Flash), nous contacter pour dimensions

Sponsorisation de newsletter

Bannière insérée dans le sommaire du numéro envoyé par e-mail aux abonnés inscrits (19 newsletters - une par revue)

Habillage de site (par spécialité, réservé aux abonnés)

Bannière insérée sur les pages d'une spécialité (publication et rubrique)

Photothèque FMC • congrès + index

Envoi d'une newsletter

500 €

Présence sur toutes les spécialités

3000 €

Pour opérations spéciales : nous consulter

Nos informations techniques et ce tarif sont consultables et téléchargeables (.pdf) sur notre site Internet: www.edimark.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (au 1^{er} janvier 2010)

Ces conditions sont applicables, sans exception ni réserve, à toute annonce publicitaire insérée dans une revue éditée par le groupe. Elles ne s'appliquent qu'aux insertions publicitaires et ne concernent en aucun cas d'éventuels frais techniques et de rédaction. L'éditeur se réserve le droit de les modifier.

ANNONCEUR

Est considéré comme un annonceur une marque ou un ensemble de marques ayant la même raison sociale.

MANDATAIRE

Le mandataire est l'intermédiaire justifiant d'un mandat écrit d'un annonceur pour l'achat et éventuellement le règlement d'espace publicitaire dans un ou plusieurs titres du groupe.

ORDRE

Sur tout ordre établi par un mandataire devront figurer la raison sociale, le numéro d'immatriculation au greffe, l'adresse de l'annonceur ainsi que le nom du responsable à qui devront être adressées les factures. L'annulation d'un ordre de publicité ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 20 jours avant parution.

FACTURATION

La facture destinée à l'annonceur et une copie au mandataire seront accompagnées du justificatif de l'insertion.

RÈGLEMENT

Le règlement s'effectuera par traite ou chèque à 30 jours fin de mois suivant la date de facturation. L'annonceur et son mandataire sont solidairement responsables du paiement de l'ordre. En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue.

Des pénalités seront facturées et calculées à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur, et cela sur le montant du découvert échu, au prorata du nombre de jours de retard par rapport à l'échéance de chaque facture.

RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant une insertion publicitaire devra être notifiée par écrit dans la semaine qui suit sa parution.

TAXES

Toutes les taxes, déjà existantes et nouvelles, resteront à la charge de l'annonceur.

JURIDICTION

De convention expresse entre les parties, il est stipulé qu'en cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Nanterre demeure seul compétent.